

LA CARTE OPUS



En début d'année, la CSSMI remet à l'élève une carte OPUS avec photo, chargée d'un titre de transport valide jusqu'au 30 juin 2017 (sauf exception).

- Le détenteur de la carte OPUS avec photo peut y ajouter jusqu'à trois autres titres de transport (train, métro, etc.)
- En cas de départ de l'école, la carte OPUS est désactivée
- Perte, vol ou bris de la carte : communiquez avec le centre d'appels au 450 433-7873. Coût de remplacement : 15 \$

La carte OPUS avec photo permet à son détenteur de se déplacer gratuitement dans tout le réseau d'autobus du CIT Laurentides... en tout temps!



CENTRES DE SERVICES

Conseil intermunicipal de transport Laurentides

Service à la clientèle

37, rue Turgeon, 3^e étage, Sainte-Thérèse (Qc) J7E 3H2

Lundi et jeudi 8 h 30 à 20 h
Mardi*, mercredi et vendredi 8 h 30 à 18 h
Samedi, dimanche et jours fériés fermé

*Ouvert jusqu'à 20 h du 14 août au 12 novembre

Complexe aquatique Saint-Eustache

230, boul. Arthur-Sauvé, Saint-Eustache (Qc) J7R 1X9

Pour les heures d'ouverture, contactez le Complexe aquatique au 450 974-5111.

CENTRES D'APPELS

Conseil intermunicipal de transport Laurentides

450 433-7873

Lundi au vendredi 6 h à 20 h
Samedi, dimanche et jours fériés 9 h à 12 h et 13 h à 17 h

Renseignements, objets perdus, problèmes avec la carte OPUS, plaintes ou commentaires.

citl.qc.ca | citl@citl.qc.ca

 CITLaurentides
 CIT_Laurentides



Ligne : _____ Heure : _____

Intersection : _____

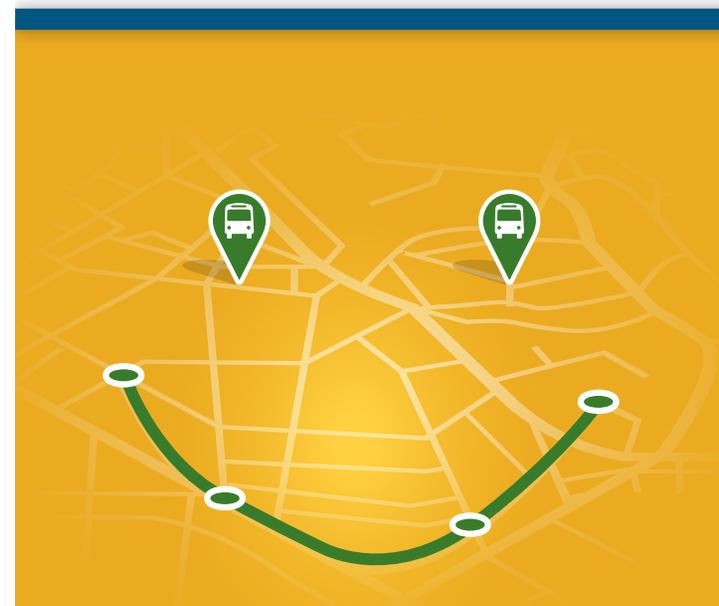
Ligne : _____ Heure : _____

Intersection : _____

LA CARTE

OPUS

TA LIBERTÉ POUR TE DÉPLACER!



Pour les élèves
de la CSSMI intégrés
au transport collectif

Année scolaire 2016-2017



EXTRAITS DU « CODE DE VIE DANS LES AUTOBUS DU CIT LAURENTIDES* »

*Version intégrale au code.citl.qc.ca



IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

- Lors de chaque embarquement, il est obligatoire de valider la carte OPUS et d'en montrer la photo au chauffeur
- La carte OPUS avec photo n'est pas transférable; il est strictement interdit de la prêter

DÉPLACEMENT SANS CARTE OPUS

- Lors d'un oubli, le chauffeur remettra à l'élève un avis de déplacement sans titre, valable pour la journée
- L'élève a droit à trois avis; au quatrième, il devra payer son passage et faire signer l'avis par un parent

INFRACTION AUX RÈGLEMENTS

- L'élève a la responsabilité de prendre connaissance de la version intégrale du « Code de vie dans les autobus du CIT Laurentides » et des règles aux usagers au code.citl.qc.ca
- S'il y a infraction aux règlements, le chauffeur remet à l'élève un avis disciplinaire qui devra être signé par un parent, sans quoi l'embarquement pourrait lui être refusé le lendemain
- Lors d'une infraction grave, la carte de l'élève pourrait être désactivée, ou l'élève expulsé de l'autobus

OBJETS PERDUS

- Communiquer avec le centre d'appels du CIT Laurentides au 450 433-7873
- Tout objet ou carte trouvés dans un autobus doit être remis au chauffeur